

Vous travaillez dans une entreprise de carrosserie? Votre salaire va augmenter !

Quand votre salaire va-t-il augmenter ?

A partir du 1^{er} février 2020

Comment votre salaire va-t-il augmenter ?

Il s'agit d'une indexation de +0,74% sur les salaires barémiques à la tension 100 ainsi que sur les salaires effectifs sans tenir compte de la tension de salaire.

Salaires barémiques	Tension	40h*	39h*	38h30*	38h
Manoeuvre	100 %	12,41	12,64	12,79	12,91
après 6 mois d'ancienneté	105 %	13,03	13,27	13,43	13,56
Manoeuvre spécialisé	111,5 %	13,84	14,09	14,26	14,39
après 6 mois d'ancienneté	116,5 %	14,46	14,73	14,90	15,04
Qualifié 2ème classe	122,5 %	15,20	15,48	15,67	15,81
Qualifié 1ère classe	130 %	16,13	16,43	16,63	16,78
Hors catégorie	140 %	17,37	17,70	17,91	18,07

* uniquement avec jours de compensation.